



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA Interrégional du jeudi 17 septembre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI),

Nous ne pouvons démarrer ce CSAI sans évoquer plusieurs dysfonctionnements constatés dans le respect du formalisme inhérente à cette instance.

La transmission tardive, voire l'absence de documents de travail, pourtant prévus par le règlement intérieur des CSAI, ne permet pas aux organisations syndicales de préparer cette instance dans des conditions satisfaisantes.

Au-delà du seul respect des règles de fonctionnement de cette instance, une préparation insuffisante peut également avoir des conséquences sur l'examen relatif aux conditions de travail des personnels et plus largement sur leurs conditions d'exercice.

FO Justice rappelle l'impérieuse nécessité pour l'Administration de respecter scrupuleusement les délais réglementaires de transmissions de documents, au même titre qu'elle l'exige des Organisations Professionnelles siégeantes le strict respect des obligations qui leurs incombent.

À l'occasion de ce CSAI, **FO Justice** se doit, une nouvelle fois, d'appeler l'attention de l'administration sur la situation préoccupante des établissements du ressort de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Marseille (DISP).

Nous tenons à rappeler que ces difficultés ont déjà été signalées à plusieurs reprises lors des précédents CSAI. Pour autant, après plusieurs mois, le constat reste malheureusement le même !!

Les conditions de travail et de sécurité demeurent fortement dégradées, dans un contexte marqué par la surpopulation carcérale et un manque d'effectifs qui concerne l'ensemble des grades et des corps.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, avec notamment un taux d'occupation exorbitant, de population pénale, avoisinant les 220 % à la Maison d'Arrêt de Nice et de 160 % au Centre pénitentiaire d'Avignon le Pontet

Derrière ces chiffres, ce sont des personnels qui, depuis des mois, font face à une charge de travail toujours plus importante mais qui continuent malgré tout à assurer leurs missions avec professionnalisme.

FO Justice rappelle que la sécurité des personnels doit demeurer une priorité absolue, face aux agressions, aux menaces, aux intimidations et violences auxquelles ils sont quotidiennement confrontés.

À ce titre, **FO Justice** demande **le déploiement effectif et généralisé des bombes incapacitantes**, afin que cet équipement constitue un véritable moyen de protection individuelle, accessible à l'ensemble des agents dans le respect du cadre réglementaire.

FO Justice demande également que **le déploiement des pistolets à impulsion électrique** soit pleinement engagé au sein des établissements et services de la DISP de Marseille. Les textes réglementaires étant désormais parus, il est temps de passer à une mise en œuvre concrète sur le terrain.

Face à des situations de violences ou de menaces toujours plus fréquentes, comme en témoigne une nouvelle agression survenue hier au CD de Tarascon, après celle, déjà inqualifiable, dont avait été victime un agent le 4 septembre dernier, les personnels doivent pouvoir disposer de moyens de protection adaptés, gradués et proportionnés, à la hauteur des risques auxquels ils sont quotidiennement exposés.

FO Justice attend de la DISP de Marseille qu'elle communique clairement sur le déploiement de ce dispositif : **calendrier, établissements concernés, personnels habilités, formation et moyens mobilisés.**

Pour **FO justice**, la protection des personnels ne saurait se limiter à une intervention de l'Administration après un événement grave. La reconnaissance et le respect de l'administration dus aux personnels impose la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et d'anticipation à la hauteur des risques auxquels ils sont quotidiennement exposés.

Nous vous appelons à une mise en œuvre sans tarder de ces nouveaux moyens de protection afin de répondre efficacement à l'accroissement des situations d'agressions physiques.

La situation des **Pôles de Rattachement des Extractions Judiciaires (PREJ) et des Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaires** doit également être prise en compte. La hausse des extractions, les contraintes judiciaires, les délais imposés, soumettent ces personnels à une pression permanente et à des rythmes de travail particulièrement soutenus.

FO Justice demande à ce que la charge de travail soient évaluées et adaptées en fonction des effectifs réellement disponibles et non que les personnels soient contraints de s'adapter à une charge de travail toujours croissante.

Le recours à la visioconférence doit être encouragé et développé notamment lorsqu'il permet d'éviter les déplacements non indispensables ; une démarche visant à réduire les risques professionnels et à préserver les conditions de travail des agents.

FO Justice tient également à souligner que les difficultés d'effectifs ne concernent pas uniquement les personnels de surveillance.

Les personnels administratifs, les personnels techniques, les personnels d'insertion et de probation, ainsi que l'ensemble des corps qui concourent au fonctionnement du service pénitentiaire, sont eux aussi confrontés à une augmentation de leur charge de travail et à des contraintes professionnelles toujours plus importantes.

Leurs préoccupations, leurs difficultés doivent être appréhendées avec toute la gravité qu'elles revêtent et qu'elles fassent l'objet de réponses concrètes, adaptées à la hauteur des enjeux.

Enfin, **FO Justice** restera particulièrement vigilant quant aux futures ouvertures d'établissements ainsi qu'à la création de nouvelles unités et services au sein de la DISP de Marseille notamment concernant le Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée (QLCO) au CP d'Aix Luynes et le Centre de Détention de Comtat Venaissin.

Chaque ouverture de structure doit être accompagnée des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à leur fonctionnement.

FO Justice s'oppose fermement à ce que la mise en place repose sur le seul déploiement des personnels déjà en fonction. Il n'est pas acceptable qu'un établissement soit fragilisé pour permettre le fonctionnement d'un nouveau quartier ou d'une nouvelle structure. Les effectifs doivent être renforcés en conséquence et non déplacés au détriment des services existants.

Les personnels sont déjà épuisés, les organisations de service sont fragilisées et les marges de manœuvre sont devenues extrêmement limitées.

Les personnels sont la force vive de notre institution et ceux qui, chaque jour, assurent la sécurité de nos établissements, la prise en charge des personnes détenues de justice et la continuité du service.

FO Justice continuera à défendre avec détermination les intérêts de l'ensemble des personnels de la DISP de Marseille et exigera des réponses concrètes, rapides et à la hauteur des enjeux.

LES AGENTS ONT ASSEZ ATTENDU,

IL EST TEMPS D'AGIR

